

## **Déclaration FSU-SNUipp au GT référentiel métier direction d'école du 12/03/2026**

Lors du précédent GT, le 7 mai 2025, nous avons alerté sur le fait que la direction et le fonctionnement de l'école n'étaient pas un sujet prioritaire pour notre ministère. 10 mois plus tard, malgré de nouvelles relances en audience comme en alerte sociale, aucune discussion n'a été engagée au sujet des problématiques rencontrées par les directrices et directeurs tout comme les équipes d'école : besoin de temps pour travailler et construire ensemble, besoin d'emplois statutaires et pérennes d'aide à la direction et au fonctionnement de l'école, besoin de formation, besoin d'allègement des tâches. Et surtout, le besoin urgent d'un véritable soutien de la hiérarchie.

Nous avons bien relevé la prise en compte de plusieurs de nos propositions d'amendements, en particulier pour redonner une place à l'équipe pédagogique. La FSU-SNUipp continue de revendiquer une souveraineté du conseil des maitres·ses sur les décisions relatives à l'organisation de l'école (répartition des classes et 108h par exemple).

A l'issue du précédent groupe de travail, l'ensemble des organisations syndicales représentatives s'est adressé à la ministre de l'époque. Nous sommes toujours en attente d'une réponse, et le document étudié aujourd'hui résonne comme une forme de mépris.

Globalement, le texte que vous nous soumettez nie totalement la réalité des écoles comme les conditions d'exercice de la fonction de direction. Au lieu d'alléger le travail, vous l'alourdissez, parfois considérablement. Nous relèverons plusieurs exemples qui montrent que l'institution se défait d'une partie de ses responsabilités sur les directrices et directeurs, par exemple sur le remplacement.

Par ailleurs, certains éléments restent selon nous non conforme à la législation ou à la réglementation, ce qui impose des évolutions, que nous avons déjà signalées en mai dernier.

Vous ouvrez votre diaporama en énumérant des changements imposés à l'école et à ses personnels : évaluations nationales standardisées, évaluations d'école, loi Rilhac. Aux côtés d'une majorité de nos collègues et de nombreux chercheurs·euses, nous contestons ces évolutions « tombées d'en-haut ». Engagées depuis 2017, ces réformes commencent à montrer leurs résultats grâce aux enquêtes internationales : l'école française est toujours plus inégalitaire, la France est le pays de l'OCDE dans lequel les PE ont le moins de temps dédié au travail collaboratif, avec une satisfaction au travail des enseignant·es français·es qui régresse le plus entre 2018 et 2024 (source TALIS oct. 2025). De plus, ces évolutions mentionnées ne concernent pas pour la plupart le sujet de travail du jour. Par contre, la disparition des aides administratives à la direction d'école n'est même pas évoquée alors qu'elle a profondément impacté les conditions de travail des directions d'école et le fonctionnement de l'ensemble de l'école.

La réponse apportée aujourd'hui serait plus de « pilotage pédagogique », expression magique à placer dans toutes les phrases, à tous les niveaux de notre système éducatif. Comme s'il suffisait que l'école actionne des formules et des « bonnes pratiques », basées sur des indicateurs. Par ailleurs, l'utilisation des évaluations nationales tourne à l'obsession, jusqu'à la présentation en conseil d'école, donc à leur publication. L'école publique ne souffre pas d'un défaut de pilotage, mais d'un désinvestissement budgétaire, qui conduit chaque personnel à compenser les dysfonctionnements, à pallier les manques. L'école n'a pas besoin d'une personne dotée de super-pouvoirs pour contraindre ses collègues, mais d'un collectif fort et de professionnels ressources disponibles. Le cœur de la mission de direction d'école doit rester l'animation et la coordination de l'équipe pédagogique. C'est au renforcement du "pouvoir d'agir" de ce collectif qu'il faut travailler, la direction d'école a là un rôle clé à jouer que le texte proposé saborde purement et simplement.

Ainsi, ce référentiel ignore totalement les difficultés pourtant bien réelles de l'école : l'absence de RASED, la multiplication des dispositifs et réunions (PPRE, PAP, PPS, équipe éducative, ESS), une école inclusive exsangue, l'accroissement des inégalités scolaires et ses impacts sur la gestion des classes, la complexification des nombreuses relations avec les parents ou avec les collectivités locales. Ce sont sur ces sujets que l'école publique a besoin de réponses, de soutien, de moyens. Mais les élèves et les personnels subissent un abandon de l'Etat, qui substitue son obligation de moyens au profit d'une obligation de résultat des écoles.

Il faut maintenant corriger le référentiel proposé, dans le sens d'un réel soutien à la direction d'école et au collectif professionnel qu'elle anime. Le texte doit impérativement évoluer dans le sens du respect de la

professionnalité de tous les membres de l'équipe. Pour une école de la réussite de toutes et tous, aucun indicateur et aucune uniformisation imposée des pratiques ne peuvent remplacer l'intelligence collective.

